

Présent.e.s :

Agnès Bellec, responsable administrative et financière, co-coordinatrice, Bio Occitanie

Pascal HENRY, bénévole Terres Citoyennes Albigeoises et prestataire Cités sur Terre

Objet : examen des différentes sources de financement pour le démarrage du GAB du Tarn

1/ Notes & liens transmis par Agnès :

Bonjour Pascal,

comme convenu, voici la liste des financements parlée ce matin :

1/ Groupe 30 000 : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/L-Appel-a-projets-Groupes-30-000,6520>

DL 19/05 - Webinaire 8 mars 2022 de 13 à 14h00

2/ GIEE pour rappel :

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/agenda/detail-de-levenement/actualites/webinaire-appel-a-projets-giee-2022-presentation-et-questionsreponses-1er-mars-2022/>
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aap-giee_reco_2022_cle8c7f99.pdf

[Lien inscription](#)

[GIEE MARAICHAGE 81](#)

Partenaires APABA et Bio Ariège Garonne (à voir avec Aude pour l'Aveyron)

3/ Animation Bio : AAP régional, cofinancé Région, Etat et Agences de l'Eau pour max 80%

géré, coordonné par Interbio Occitanie, à laquelle Bio Occitanie adhère - Toutes les infos transitent par Bio Occitanie - Le travail de préparation commence en septembre

dépôt AAP en novembre - Actions : dépôt CDA 81 pour 2022 - 274,5 jours

- gouvernance (en général têtes de réseau) 40% Région - 40% Etat
- Point Info Bio : filières et aussi liées à la production - annuel - géré actuellement par CDA81 -
Dépôt 2022 : 50 jours DRAAF + Agences de l'EAU
- Communication : uniquement 50%
- Filières : fiches de cadrages jointes Région + Interventions ponctuelles AEAG

4/ FEADER :

121 : cofinancement d'actions de diffusion technique à destination des producteurs - jusqu'ici financé à 100% (FEADER + AEAG) - 1 date de dépôt : 17/02/2022 -

2 échelles de réalisation :

- dépôt départemental
- dépôt régional : Bio Occitanie organise 1 action de diffusion Terreau Bio chaque année + en cours un projet BDD et centre de ressources : [à voir avec les autres GAB et avec Bio occitanie pour si vous êtes intéressés, vous faire un peu de place](#)

Dates d'éligibilité : en général année civile - Instruction de la demande de financement fin d'année pour des actions ayant début d'année - Process : on négocie avant pour savoir ce qui va être financé

Voir dans le Drive des exemples d'action

Voir dépôt 2021 BDD et Centre de Ressources [FEADER 2021](#)

321 : actions de communication - Uniquement opérations régionales : Bio Occitanie : sera déposé en août pour un début d'éligibilité en janvier

Financement : 70% coût salarial FEADER ou en presta - uniquement le HT - avec une cotisation IRQUALIM - Au final on s'approche plus du 60% - si des cofinancements obtenus et déclarés comme tels, ils viennent en déduction de l'enveloppe

- [Manger Bio et Local c'est l'idéal](#) : comm multidestination - partenariats avec des commerces ou acteurs de proximité (ex. : Biocoop)

- [Animations Pédagogiques](#)

- [Guides des producteurs](#) : édition d'annuaires des producteurs départementaux

- Newsletter RHD : élaboration d'une NL régionale, adaptée selon les contextes et acteurs locaux, de la RHD

5/ Prestations aux agriculteurs :

[Pass Expertise Bio](#)

Activités de formation : pour gérer ces activités et la certification qualité, la FRCIVAM Occitanie et Bio Occitanie, ont créé une filiale appelée CORAL Occitanie, une SAS de l'ESS - CORAL assure tout le support administratif : 1/ le GAB délègue par convention la gestion de son activité de formation à CORAL. 2/ quand il souhaite organiser une formation, CORAL prend le GAB en sous-traitant pour réaliser cette formation (convention de sous-traitance annuelle). La gestion se fait sur une plateforme Digiforma et pour la gestion administrative, CORAL conserve une redevance de 5 € de l'heure stagiaire. Exemple : organisation d'une formation payée à 30 € de l'heure stagiaire par le VIVEA avec 10 stagiaires sur une journée de 7 heures : Coral va percevoir 2 100 euros et reverser au GAB 1 750 euros

[Catalogue provisoire CORAL](#)

6/ Fonds Avenir Bio :

[Fonds Avenir Bio](#)

Fonds pour la structuration de filières nécessairement porté par un acteur économique - Le GAB peut être prestataire pour accompagner certaines réalisations

7/ FDVA :

8/ Financements départementaux : à explorer - aides à la création d'association? à l'investissement

9/ Appel à projets thématiques : selon l'opportunité - à voir aussi si vous adhérez au réseau CIVAM

10/ voir avec sa banque si des dotations peuvent être prévues (ex. acquisitions de matériel, etc...)

+ pour rappel :

PASS Expertise Bio 2022

<https://www.laregion.fr/PASS-expertise-Bio-2022>

+ Cf. documents joints sur le cloud

2/ Notes prises par Pascal :

- GIEE :

Webinaire ce 1^{er} mars 2022

- Groupe 30 000 :

Webinaire le 8 mars 2022

AAP : même dates que GIEE

- Animation Bio :

- AAP en novembre chaque année. Coordination par BO (Bio Occitanie) avec une préparation à partir de septembre.

- Cf. fiches de cadrage jointes

- 3 axes :

- Gouvernance (= surtout pour les têtes de réseau)

- Point Info Bio (PIB) 1 dotation par département (actuellement Chambre dans le Tarn)

- Filières

- Financements à 80 % (sauf communication = 50%)

- Exemple de la Chambre d'agri : a demandé 274 jours. Si 300€/j et fi à 80 % ça fait env. 65 k€/an

a mis 50j pour le PIB (PIB complet), 14j sur RHD, env. 40J sur filière légumes, 20j sur céréales anciennes, 20j sur gestion plantes invasives, 12j sur gdes cultures, 15j sur filière brassicole, et le reste en élevage (bovin viande, bovin lait...)

- FEADER :

Remarque : on n'a pas de visibilité sur la suite du FEADER. Il y aura un impact de la PAC et de la fusion éventuelle des deux PDR. Il y a aussi le PRDAR en cours de renégociation...

- Ligne FEADER 121 :

= diffusion d'infos techniques aux producteurs. Jusqu'ici financé à 100 % par FEADER + AEAG (Agence de l'Eau Adour Garonne).

- 1 dépôt par an : c'était le 17 février 2022

- dates éligibilité = année civile en général. Instruction en fin d'année pour l'année écoulée !

- 2 possibilités de dépôt : au niveau départemental et au niveau régional

Au niveau régional : Terr'eau bio, + action « base de données – centre de ressources » (dans laquelle il peut y avoir des réalisations par chaque GAB).

Hélène Dominguez = coordinatrice technique de ces actions

FEADER 321

= uniquement régional. Coordination par BO des actions des différents GAB

- 1 opération « Manger bio et local c'est l'idéal »

- Annuaire départementaux web et/ou papier

= en 2019 : dossier global : demandé = 49000€, conventionné = 44000€, avec des enveloppes par GAB de 8 000 à 9800 €. Pour mise à jour et impression. ex. APABA : 9800 €, 2900€ de presta ext., soit 7000€ de masse salariale.

- Animations pédagogiques

- Newsletter RHD régionale

Prestations aux agriculteurs par les GAB :

- PASS Expertise Bio (pour conversion, mais aussi pour développement par ex. d'un nouvel atelier

- AAP Agroforesterie, AAP Agrivalorisation (pour développer un atelier transfo à la ferme)...

> Le GAB peut être prestataire pour monter le dossier

Formation :

CORAL Occitanie (SAS montée par la FRCIVAM et BO), avec la certification qualité

C'est une SAS de l'ESS (ESUS), qui pourrait un jour être transformée en SCIC. Rque : activités formation = soumise à impôts commerciaux.

Coral peut aussi faire outil d'ingénierie.

Fonctionnement :

1/ Le GAB délègue par convention la mission de son activité de formation à Coral

2/ Quand il souhaite organiser 1 formation, Coral prend le GAB en sous traitant pour réaliser la mission. (convention de sous traitance annuelle)

La gestion se fait sur une plateforme = Digiformat

Pour la gestion administrative, Coral conserve une redevance de 5€/h.stagiaire

Ex : 1 formation type = payée à 30€/h.stagiaire par le VIVEA, avec 10 stagiaires sur 1 journée (=7h) : Coral perçoit 2100€, conserve 350€ et reverse au GAB 1750€.

Sur VIVEA : il y a aussi un intérêt à regarder des **AAP spécifiques**. (c'est bien rémunéré)

Fonds Avenir Bio => c'est surtout un fond pour de la structuration de filières, à porter par un acteur économique (que le GAB peut accompagner, monter le dossier)

3/ Webinaire GIEE du 1^{er} mars 2022 :

animé par :

- Marie Boitelet = Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
- Carole Gouget = DRAAF

- Liens transmis au cours du Webinaire GIEE du 1^{er} mars 2022 :

<https://collectifs-agroecologie.fr/>

<https://rd-agri.fr/>

giee.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

+ Cf. documents joints sur le cloud

- Notes :

- Chiffres : depuis 2015, 152 GIEE en Occitanie représentant 2600 exploitations, dont 76 actifs (les autres sont terminés)
- Les GIEE peuvent être portés par des associations, coopératives, CUMA, CIVAM...
- structure porteuse (reconnue GIEE) = à dissocier de la structure d'accompagnement
- Montage :
 - Pour émergence : dossier unique pour émergence et financement de 10k€ max.
 - Pour reconnaissance : 2 dossiers distincts :
 - un dossier pour la demande de reconnaissance (= sur 3 ans ou 6 ans ou 9 ans)
 - un dossier pour le financement de l'animation (sur 3 ans max.).
- Processus :
 - En phase d'émergence :
 - composition et stabilisation du groupe,
 - élaborer les objectifs et le plan d'actions
 - mener les diagnostics initiaux
 - Pour demander la reconnaissance : il faudra faire un bilan de fin d'émergence.
- Critères : grille nationale + critères régionaux
- Importance de la capitalisation.
 - Le 24 mars : séminaire des animateurs / plans de capitalisation
- Dates de dépôt 2022 :
 - 27 avril pour les candidatures à la reconnaissance
 - 20 mai pour les candidatures à l'émergence et à l'animation